

MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 08/12/2023

Date d'affichage : 08/12/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures trente,  
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,  
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul), Mme DESCORMIERS Cindy, M. ALBERT Alexandre

Etaient absentes : Mme BEGOVIN Gaëlle, Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

DCM 2023-12-073

7.5. Finances - subventions

Acquisition matériel roulant - demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale

Le FDSR (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) vise à financer les projets d'investissements des communes de moins de 2 000 habitants.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de remplacer un tracteur, une épareuse et un broyeur dont le coût prévisionnel global s'élève à 113 150 € HT ; l'ensemble de ce matériel est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total : 113 150 € HT €
- FDSR : 20 570 €
- Autofinancement/Emprunt : 92 580 €

L'acquisition de ce matériel aura lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

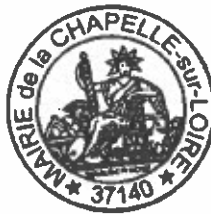
Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

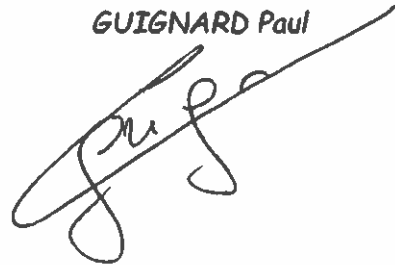
- **CONFIRME** son souhait d'inscrire au budget primitif 2024 l'acquisition d'un tracteur, d'une épareuse et d'un broyeur pour un montant global estimé à 113 150 € HT
- **ACCEPTE** la reprise de de l'ancien tracteur pour un montant de 19 000 €, de l'épareuse pour un montant de 22 000 € et du broyeur pour un montant de 5 500 €
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel sus-désigné
- **SOLLICITE** une subvention au Conseil Départemental, au taux maximum, au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,  
GALET Florence



Le Maire,  
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 20/12/2023  
Reçu en préfecture le 20/12/2023  
Publié le 20 DEC. 2023   
ID : 037-213700586-20231214-DCM\_2023\_12\_073-DE